

REGLEMENT

« *TROPHEES DE L'INTERNATIONAL 2017* »

Article 1 - Objet

CCI International Bourgogne Franche-Comté, 46 avenue Villarceau 25042 BESANCON Cedex, la **Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté**, 1 Place de la 1^{ère} Armée Française 25087 BESANCON Cedex 9, et le **Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté**, 4 Square Castan 25031 BESANCON Cedex co-organisent les « *Trophées de l'International 2017* ».

Ces Trophées sont destinés à récompenser 3 entreprises de la région qui se sont démarquées par leur dynamisme, leur croissance et leur réussite en matière de développement à l'export.

Article 2 – Participation

La participation aux « *Trophées de l'International 2017* » est gratuite et sans obligation.

Elle est ouverte à toute société industrielle et/ou de service de Bourgogne Franche-Comté (**réalisant au moins 50% de son chiffre d'affaires dans une activité de production**) et ayant au moins **2 bilans comptables** :

- TPE, PME, ou Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) - *Voir détail art. 7*
- inscrite à un Registre du Commerce en région,
- qui satisfait à ses obligations sociales et fiscales,
- dont le gérant n'a jamais fait l'objet, ou n'est pas sous le coup d'une interdiction judiciaire de gérer et d'administrer.

Les lauréats des Trophées de l'International 2015 ou 2016 ne peuvent pas concourir.

Les co-organisateur se réservent le droit de vérifier que chaque participant répond bien aux conditions mentionnées ci-dessus.

Article 3 – Modalités de participation

Pour concourir à l'édition des « *Trophées de l'International 2017* », il suffit de compléter et d'adresser le dossier de candidature accompagné des justificatifs requis, au plus tard **le vendredi 27 octobre 2017**, sous pli « **confidentiel** » à :

CCI International Bourgogne Franche-Comté
A l'attention de Rachel AGRO

46, avenue Villarceau
25042 BESANCON CEDEX

E-mail : r.agro@bfc.cci.fr
Tél : 03 81 25 25 84

Le dossier de candidature et le règlement sont téléchargeables sur www.cciinternational.fr ou www.bpbfc.banquepopulaire.fr.

Les demandes de dossiers peuvent également être effectuées auprès de la **BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – DOMAINE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL** - 1 Place de la Première Armée Française - 25087 BESANCON Cedex 9.

Besançon : Tél. 03 81 65 91 87 Dijon : Tél. ou 03 80 46 78 23.

Les dossiers devront être saisis informatiquement et seront accompagnés obligatoirement de tout élément susceptible de décrire l'activité (plaquette d'entreprise, catalogue, outils de promotion multilingues ...).

Un seul dossier par société sera accepté (même numéro RCS, même siège social, même dénomination sociale).

Un accusé de réception sera adressé à l'entreprise. Il confirmera ou non la validité du dossier, ou le cas échéant précisera les éléments complémentaires à fournir dans les 5 jours suivants. **Tout dossier incomplet ne pourra pas être examiné par le jury.**

Article 4 - Confidentialité

Toutes les informations communiquées par les candidats resteront confidentielles.

Leur contenu ne pourra être diffusé qu'aux seuls membres du jury, lesquels sont tenus au respect du secret professionnel.

Les dossiers de candidature traités confidentiellement pourront être restitués aux entreprises ayant concouru si elles en font expressément la demande. A défaut, les dossiers seront conservés à la Direction de CCI International.

Article 5 - Critères d'attribution

Pour l'attribution des Trophées, le jury prendra en compte des critères quantitatifs et qualitatifs tels que :

Critères qualitatifs : démarche export structurée et pérenne, langues pratiquées, supports commerciaux, consistance du dossier...

Critères quantitatifs : part export dans le chiffre d'affaires (intra et extra Union Européenne), nombre de missions, de salons, nombre de pays où les produits sont exportés, progression du chiffre d'affaires export, moyens mis en œuvre (V.I.E. etc...)

Article 6 - Jury

Le Jury sera constitué de représentants de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, des Conseillers du Commerce Extérieur Français (CCEF), du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, de la Direccte, de Bpifrance, de Business France et de CCI International.

Le Jury étudiera les dossiers et délibérera **le 27 octobre 2017**.

Article 7 – Catégories & critères

Le Jury décernera un prix aux entreprises dont les performances à l'international auront été les plus significatives dans les catégories suivantes :

- | | |
|--|--|
| 1. « TPE Performante à l'International » | CA Export global (2015 ou 2016) >10% global |
| 2. « PME-ETI Performante en Europe » * | CA Europe (2015 ou 2016) > 10% CA global |
| 3. « PME-ETI Performante Grand Export »** | CA Grand Export (2015 ou 2016) > 10% CA global |

Trois dossiers seront primés, un par catégorie.

	Effectif consolidé du groupe
TPE	< ou = 10
PME - ETI	> 10

*** Catégorie « Europe » : Prise en compte des 28 Etats membres de l'UE + la Suisse**

**** Catégorie « Grand Export » : sont considérés comme pays Grand Export les pays n'entrant pas dans la catégorie « Europe ».**

Article 8 – Dotations

Art. 8.1 Dotations lauréats

Les 3 lauréats se verront attribuer les dotations suivantes :

- Le « Trophée de l'International 2017 » et le diplôme « Lauréat du Trophée de l'International 2017 »,
- Une parution gratuite dans les supports de communication de CCI International Bourgogne Franche-Comté et de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté,
- Offert par Air France : un billet d'avion aller-retour moyen-courrier
- Offert par Europages : un pack Premium Multilingue 12 mois. Tous les candidats qui contacteront Europages dans un délai de 2 mois après la Cérémonie de remise des Trophées de l'International recevront un pack Médium Test de 6 mois.
- Offert par Sifco : un passage certification BRIGHT LANGUAGE (Outil de référence pour l'évaluation des compétences linguistiques dans de nombreuses entreprises multinationales) dans plusieurs langues (Anglais, Allemand, Italien...).
- Offert par Nefab : un audit de performance emballage logistique (Pack Review).
- Offert par CCI International Bourgogne Franche-Comté :
 - un accès gratuit à un « *Atelier technique* » en 2018
 - un accès gratuit à une « *Journée Technique* » en 2018
 - un accès gratuit à un « *Atelier coaching* » en 2018
 - 1 exemplaire des "PBIS" / Pratiques bancaires internationales standard 2013 – ICC publications
 - 1 exemplaire des "Incoterms 2010 » (Chambre de Commerce Internationale)
 - 1 exemplaire du guide ICC sur le transport et les règles Incoterms 2010 » (Chambre de Commerce Internationale)

- Offert par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté :
 - une expertise gratuite réalisée par un spécialiste international
 - un abonnement à la revue « Cockpit »
 - un Ipad mini
 - une installation gratuite du logiciel « Suite Entreprise » (logiciel multi bancaire permettant notamment la télétransmission de remises : virements domestiques, européens/internationaux et SEPA) + trois mois d'abonnement gratuit.

Des dotations complémentaires seront également attribuées en fonction des catégories :

Offert par Business France :

- TPE performante à l'international : un chèque cadeau d'une valeur de 1 000€ à valoir sur un Test Sur l'Offre – pays au choix
- PME/ETI Performante Europe : un chèque cadeau d'une valeur de 1 000€ à valoir sur un communiqué de presse (sur Allemagne, Brésil, Chine, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Hong-Kong, Inde, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, ou Etats-Unis/Canada en online uniquement)
- PME/ETI Performante Grand Export : un chèque cadeau d'une valeur de 1 000€ à valoir sur une mission de prospection – pays au choix – ou le suivi de contacts

Art. 8.2 Dotations pour tous les candidats éligibles

Tous les candidats non lauréats recevront :

- Offert par CCI International Bourgogne Franche-Comté :
 - un accès gratuit à un «*Atelier technique*» en 2018
- Offert par Europages (sur demande dans un délai de deux mois après la cérémonie) :
 - un pack Médium Test (6 mois)
- Offert par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté :
une expertise gratuite réalisée par un spécialiste international

Article 9 - Remise des trophées

La remise officielle des «*Trophées de l'International 2017*» aura lieu :

Le vendredi 1^{er} décembre 2017

à la Maison de l'Economie, 46 avenue Villarceau, 25000 Besançon

Les candidats s'engagent à accepter les conditions de remise des dotations, lesquelles ne sauraient être perçues sous aucune autre forme que celle prévue au présent règlement et ne fera l'objet d'aucune autre contrepartie financière, ni remplacement pour quelque cause que ce soit.

Seuls les candidats présents ou représentés à la remise des Trophées bénéficieront de leurs droits aux dotations.

Article 10 – Modification ou annulation du concours

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement si les circonstances l'exigent, sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité de la part des participants.

En outre, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si par suite de cas de force majeure ou d'événements imprévus, le présent concours devait être annulé, reporté, ou modifié.

Article 11 – Dépôt du règlement

Le seul fait de participer aux «*Trophées de l'International 2017*» implique l'acceptation du présent règlement.

Ce règlement sera déposé à la SCP NETILLARD, ALLENBACH, ALDRIN-GIRARDOT, Huissiers de Justice associés, 28 rue de la Préfecture, 25000 BESANCON.

Il peut être obtenu sur simple demande par courrier à CCI International Bourgogne Franche-Comté. Il est consultable sur les sites Internet de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et de CCI International Bourgogne Franche-Comté.

Article 12 – Litige

Le jury étant souverain, ses décisions seront sans appel.

Les organisateurs statueront en premier et dernier ressort.

Article 13 - CNIL

Les coordonnées des participants seront utilisées conformément à la loi *Informatiques et libertés* du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Il pourra à tout moment, exercer son droit en écrivant par courrier à :

CCI International Bourgogne Franche-Comté – 46 avenue Villarceau – 25042 Besançon Cedex.

Article 14 - Réédition

CCI International Bourgogne Franche-Comté, la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté se réservent le droit de réitérer l'opération.

Les lauréats primés ne pourront pas concourir lors des deux prochaines éditions.

Article 15 - Droit d'utilisation

Le seul fait de participer, vaut accord du candidat pour l'utilisation à titre gratuit, par les organisateurs, de son nom, de sa marque, de son sigle, ainsi que de son image, à des fins publicitaires et commerciales, dans le cadre de la manifestation « Les Trophées de l'International ».